

Un pont au dessus de la rivière des Prairies

Gilles Boileau

Volume 8, Number 1, June 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11159ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boileau, G. (2002). Un pont au dessus de la rivière des Prairies. *Histoire Québec*, 8(1), 3–7.

Un pont au-dessus de la rivière des Prairies

PAR GILLES BOILEAU

Un coup d'oeil rapide sur la carte du Québec montre bien que nous habitons un pays de lacs et de rivières. Avec les avantages qui en découlent, il faut accepter les inconvénients. Les résidents de Laval et de Montréal la savent particulièrement bien même s'ils ont l'usage d'une vingtaine de ponts. Avant les ponts, il y avait les bacs et les traverses.

Dans la région de Montréal surtout, quelques ponts ont un passé légendaire. Quelques-uns font même partie de notre mémoire collective en raison de leur ancienneté ou du souvenir rattaché à moment précis de leur histoire, parfois même en raison du rappel que suscite le nom qu'on lui a attribué. Si le pont Jacques-Cartier est particulièrement évocateur, le pont Lachapelle l'est aussi. C'est celui, entre autres, que les gens des Laurentides empruntèrent longtemps pour aller au «parc Belmont». On le connaissait surtout à cette époque comme le pont de Cartierville.

Dans le prolongement du boulevard Curé-Labelle, entre Laval et Montréal, il est toujours là depuis plus d'un siècle et demi.

Pour faire revivre certains moments précis de l'histoire du pont Lachapelle, nous ferons appel à quelques documents d'archives, tels que journaux d'époque et mémoires particuliers. Dans tous les cas, nous respecterons l'intégrité des textes retenus.

Nous ne pouvons nous attacher à l'histoire de ce pont sans rappeler que pendant la période allant grosso modo de 1825 à 1840, plusieurs «entrepreneurs» déposèrent des requêtes pour ériger des ponts sur les rivières des Mille-Îles et des Prairies en particulier, mais aussi sur le Richelieu et la Chaudière. En vérité, les demandes d'autorisation pour construire des ponts étaient suffisamment nombreuses pour que le gouvernement soit obligé de publier lui-même dans les journaux un document expliquant la façon de présenter ces requêtes.

Dans la *Minerve* du 4 janvier 1830, on prend connaissance d'un avis public signé de MM. Pascal Persillier dit Lachapelle

et François Kenneville, de Montréal. Dans leur requête, ces messieurs faisaient part de leur intention d'exploiter une «traverse avec deux ou plusieurs horse-boats».

Une traverse avec des horse-boats

«Avis - Les soussignés s'adresseront à la Législature Provinciale dans sa prochaine session, pour en obtenir le privilège d'opérer une TRAVERSE avec deux ou plusieurs HORSE-BOATS (bateaux menés par des chevaux) sur la rivière des Prairies, entre l'isle de Montréal et l'isle Jésus et vice versa, à cette partie de la dite isle de Montréal, dans la paroisse de St-Laurent, communément appelée l'Abord-à-Plouf, et à cette partie de la dite isle Jésus qui en est vis-à-vis.

«Ils supplieront la Législature de leur accorder le dit privilège exclusivement pour l'étendue de dix arpents au-dessus, et dix arpents au-dessous de l'embarquement de chaque côté de la dite rivière des

Prairies sur les lieux susdits. Ils demanderont pour droits de Traverse les sommes suivantes:

«Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues, chargé ou non chargé, avec un cocher et quatre personnes ou moins, tiré par deux chevaux ou autres bêtes, dix deniers. Pour chaque chariot ou autre voiture à quatre roues: huit deniers.

«Pour chaque chaise, calèche, cabriolet à deux roues, carriole ou autre voiture semblable, avec cocher et deux personnes ou moins, tiré par deux chevaux ou autres bêtes, cinq deniers. Et tiré par un cheval ou autre bête, quatre deniers. Et trois deniers seulement si la voiture est chargée de bois de chauffage pour le marché de Montréal.

«Pour chaque personne à pied, un denier. Pour chaque cheval, jument, mule ou autre bête semblable, deux deniers. Pour chaque personne à cheval, trois deniers.

«Pour chaque taureau, bœuf, vache et autres bêtes à cornes de quelque espèce qu'elle soit, un denier et demi. Pour chaque cochon, chèvre, mouton, veau ou agneau, un demi denier».

Dans le même journal, on apprend en date du 2 février suivant, que M. le député Leslie présenta une pétition de la part des Messieurs de Saint-Sulpice, les seigneurs de l'isle de Montréal, «contre le pont près du Moulin du Gros-Sault». Cette pétition demeurera sans suite véritable.

Pour connaître l'histoire de ce moulin du Gros-Sault, on se reportera avec intérêt à l'article signé par M. Robert Prévoist dans *Histoire Québec*, volume 3, numéro 1.

Deux mois plus tard, le 29 mars, *La Minerve* révèle que... «Aujourd'hui, vendredi 26 mars, à trois heures, son Excellence l'administrateur du gouvernement s'est rendu en cérémonie à la salle du Conseil Législatif, où étant sur le trône, et ayant requis la présence de l'Assemblée, son Excellence a donné la sanction royale aux bills suivants...».

Le seigneur Dumont veut un pont

Et parmi la liste des bills publiée dans le journal, il y avait celui «pour permettre à

E.N.L. Dumont de bâtir un pont sur la rivière des Prairies», et cet autre permettant à «J. Porteous de bâtir un pont sur la rivière Jésus à Ste-Rose». Avant la requête de MM. Lachapelle et Kenneville pour une «traverse», il y avait donc eu une requête du seigneur Dumont pour ériger un pont sur la même rivière, et presque au même endroit.

En vérité, Dumont ne construira jamais le pont qu'il souhaitait sur la rivière des Prairies. Même si ce privilège lui avait été consenti, il ne pouvait pas supporter la concurrence de Lachapelle qui non seulement avait sa traverse, mais qui possédait surtout un moulin qui drainait la clientèle des habitants. Avec la double influence de son moulin et de sa traverse, Lachapelle a

un privilège de même nature, par acte des 10^e et 11^e Geo IV, chapitre 55, ne compléterait pas un pont conformément à la Loi dans les quatre années à lui accordées.

«L'étendue du privilège qu'ils demandent est de trois quarts de lieue au-dessus de la traverse de l'Abord-à-Plouf, et au-dessous jusqu'au moulin du Gros-Sault, sauf à se conformer à tout acte de la Législature de cette province qui aurait accordé à d'autres une partie de cette étendue de privilège.

«Les arches seront au nombre de trois ou plus, et seront élevées de huit pieds au moins au-dessus des eaux hautes; l'espace entre les culées ou les piliers sera d'au moins cent pieds. Les soussignés ne se proposent pas de bâtir maintenant un pont levé, le grand espace entre les piliers les en dispensant pour le moment; mais ils s'engagent à le faire par la suite en tels temps et en telle manière et dimensions que la Législature jugera convenable. Les taux qu'ils se proposent de demander sont les suivants:

«Chaque voiture à quatre roues, tirée par plusieurs chevaux ou autres bêtes de somme, avec un cocher et quatre personnes ou moins, deux chelins cours actuel. Chaque chariot ou autre voiture semblable à quatre roues chargée ou non chargée, un chelin et six deniers même cours.

«Chaque chaise, calèche, cabriolet et autres voitures à ressort, et chaque cariole, traîne ou autre voiture semblable, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de somme, le cocher et deux personnes ou moins, un chelin même cours.

«Chaque charrette de charroi ou de travail, ou autre voiture semblable, chargée ou non, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de somme, et le conducteur, dix deniers même cours.

«Chaque personne à pied, trois deniers même cours. Chaque personne à cheval, six deniers même cours.

«Chaque cheval, ou autre bête de somme, chargée ou non chargée, cinq deniers même cours. Chaque taureau, boeuf, vache et autres bêtes à cornes, de quelque espèce qu'elles soient, trois deniers même cours. Chaque cochon, chèvre, mouton, veau ou agneau, un denier et demi même cours».



Le pont Lachapelle au début du siècle dernier.

ANQ. Illustrated Post Card Co. Montreal.

Suite à l'autorisation obtenue par le seigneur Dumont, ce dernier fait paraître dans *La Minerve* du 21 juin 1830 l'avis suivant: «*Avis public est donné aux habitants de St-Laurent et de St-Martin par Eustache-N. Lambert-Dumont, Écuyer, Seigneur de St-Eustache, qu'il a obtenu par acte du 26 mars dernier, le privilège de faire un PONT de PÉAGE sur la Rivière des Prairies, à l'endroit communément appelé l'Abord-à-Plouf, entre St-Laurent et St-Martin, - que si les habitants de St-Laurent et de St-Martin, dans les trois mois après cette notification ne s'adressent pas au Grand-Voyer ou à son député, pour bâtir eux-mêmes le dit pont à l'Abord-à-Plouf, alors ils perdront le privilège de le bâtir eux-mêmes.*»

Cet avis public reléguait donc aux oubliettes les deux requêtes présentées, le 30 janvier, par le député William-Henry Scott au nom «*de diverse personnes résidentes le long de l'Ottawa contre l'érection de tout pont à l'Abord-à-Plouf.*»

contraint Dumont à renoncer à ses ambitions, du moins à l'Abord-à-Plouf.

Les choses allant bien, les propriétaires de la traverse songèrent rapidement à construire un pont, comme en fait foi l'avis suivant publié dans *La Minerve* du 31 octobre 1833. On retrouve dans cet avis les caractéristiques et les dimensions du pont ainsi que les tarifs qui seront exigés des usagers. Mais cette fois, M. Kenneville est devenu «*Quenneville.*»

Lachapelle veut aussi son pont

«*AVIS - Les soussignés donnent avis public qu'ils se proposent de s'adresser à la Législature de cette province, dans sa prochaine session, pour en obtenir le privilège de construire un Pont de Péage sur la Rivière des Prairies, à l'endroit nommé l'Abord-à-Plouf, entre les endroits nommés St-Laurent et St-Martin, dans l'étendue de sept arpents aux environs de la traverse ordinaire, dans le cas où Eustache-Nicolas Lambert-Dumont, écuyer, qui a obtenu*

Le pont est devenu réalité

Bonne nouvelle. On apprend dans *La Minerve* du 18 juillet 1836 que les travaux sont terminés. Autorisé en 1834, le pont fut bel et bien construit. Mais dorénavant on ne parle plus que de M. Lachapelle. Il n'est plus question du partenaire Quenneville. Voici en quels termes le journal fait part de la nouvelle:

«On nous dit que conformément aux dispositions de l'acte de notre parlement en vertu duquel M. Lachapelle a bâti le pont de l'Abord-à-Plouf, des arbitres l'ont visité la semaine dernière et qu'ils ont approuvé l'ouvrage. Ce superbe pont sera dans peu de jours à l'usage du public. On ajoute que la cérémonie de sa bénédiction se fera mercredi prochain et qu'il doit y assister un grand nombre de personnes tant de Montréal que des autres parties du district. Nous souhaitons bien ardemment que le succès de M. Lachapelle devienne un sujet d'émulation et qu'il ait des imitateurs. M. Lachapelle a déjà déboursé la somme de £8.300 pour la construction de ce pont».

Deux jours plus tard, le journal ajoute... «Les arbitres nommés pour visiter le pont construit par M. Lachapelle, à l'Abord-à-Plouf, l'ont visité la semaine dernière et ont approuvé l'ouvrage. Nous apprenons que dans quelques jours, il va être livré à l'usage du public, après avoir été béni par les ministres de la religion catholique. Nul doute que M. Lachapelle ne soit amplement dédommagé de ses travaux et ne retire un excellent intérêt des capitaux considérables qu'il a employés dans cette entreprise, et nous avons tout lieu d'espérer que son exemple et ses succès encourageront d'autres entreprises de ce genre».

L'Ami du Peuple rend grâce au Seigneur

Vint le grand jour, celui de l'inauguration et, bien sûr, de la bénédiction. Tous les journaux étaient là. C'est à l'*Ami du Peuple*, de l'Ordre et des Lois, que nous empruntons le premier compte rendu. Est-il nécessaire de rappeler que le rédacteur-directeur de ce journal était le dénommé

Pierre-Édouard Leclère, surintendant de Police de Montréal, et que les bailleurs de fonds étaient les Messieurs du Séminaire de Montréal. C'est d'ailleurs le supérieur de cette institution et éditorialiste anonyme de l'*Ami du Peuple*, M. Vincent Quiblier, qui prononça l'allocution de circonstance. Voici ce compte rendu:

«Mardi, a eu lieu la bénédiction du pont de M. Lachapelle, à l'Abord-à-Plouf. Une grande foule de personnes s'était rendue pour être témoin de cette cérémonie que Son Excellence voulut bien honorer de sa présence.

«Le Révd. Mr Quiblier, supérieur du séminaire, commença la cérémonie par adresser un discours aux assistants, dans lequel il leur fit remarquer que la religion avait toujours aimé et favorisé l'industrie; il dit que l'on devait rapporter à Dieu seul la gloire et le mérite de tout, et il fit aussi un éloge aussi délicat que bien mérité de l'homme industrieux à qui la province est redevable de ce pont. Après cela eut lieu la cérémonie de la bénédiction.



Le site du pont Lachapelle tel qu'il apparaît aujourd'hui depuis le parc Belmont, à Cartierville, sur le bord de la rivière Des Praires. Photo: Normand Caron

«Après la cérémonie, les invités au nombre de cent environ se rangèrent autour de tables dressées pour les recevoir, et sur lesquelles étaient servis des mets abondants et choisis et d'excellents vins. Le président proposa la santé de Son Excellence; lorsqu'elle eut été bue, Lord Gosford présenta ses remerciements, et après un éloge de l'entrepreneur, proposa la santé de M. Lachapelle, qui fut reçue avec enthousiasme. Ensuite Son Excellence et sa suite se retirèrent.

«Plusieurs autres santés furent portées alors, et plusieurs autres discours prononcés. La fête dura assez avant dans l'après-midi. Nous n'ajouterons rien à l'éloge de M. Lachapelle, nous lui avons déjà plus d'une fois exprimé notre sympathie et nos vœux pour la réussite de son entreprise».

La Minerve raconte la fête

Le reportage que publia *La Minerve* dans sa parution du 25 juillet était plus descriptif et plus vivant:

«Hier a eu lieu la bénédiction du pont de M. Lachapelle à l'Abord à Plouffe. Un concours immense de personnes des paroisses voisines garnissait les deux rives du fleuve: la sérénité du temps et la nouveauté de la cérémonie les avaient invitées à se rendre en foule à la fête.

«Vers dix heures et demie, M. Quiblier, Supérieur du Séminaire de Montréal, adressa, du haut d'une petite élévation sur le pont, aux nombreux auditeurs du côté sud du fleuve, un discours dans lequel il fit voir que la religion avait de tout temps favorisé et encouragé les arts et les sciences, combien était ancien l'usage de la cérémonie qu'on allait célébrer et quels étaient les avantages de cette bénédiction.

«Il prit occasion dans le cours de son discours, de faire un éloge mérité de l'entrepreneur et de s'appuyer sur les obstacles qu'il avait vaincus, sur la persévérance et le courage qu'il avait mis dans ses travaux: c'était à son industrie seule, c'était à ses seuls moyens que nous devons cette entreprise digne d'une province, digne d'un royaume et que nous devons le plus bel ouvrage dans ce genre que possède l'Amérique. Le commerce, la société

entière, l'île de Montréal, l'île de Jésus, le Canada enfin sont redevables au respectable entrepreneur pour cette facilité nouvelle et ce sûr moyen de communication.

«Le révérend prédicateur termina en rappelant qu'il fallait appeler les bénédictions du ciel sur les voyageurs et rapporter au Tout-Puissant la gloire qu'il méritait dans ses oeuvres. Ce discours fini, M. Quiblier procéda à la cérémonie qui se composa de la récitation de diverses oraisons, des psaumes *Nisi Dominus et Latatus sum*, d'une partie de l'Ave Maria Stella et de l'aspersion de l'eau bénite sur le pont.

«Aussitôt après cette cérémonie, les convives, au nombre d'environ cent, prirent siège autour d'une table préparée avec soin et élégance et firent honneur aux viandes, aux vins et aux mets qu'on leur servait.

«M. Quiblier présidait et M. Lachapelle fils agissait comme vice-président. Le président proposa la santé de Son Excellence qui adressa des remerciements à l'assemblée, et prenant occasion de rendre hommage au mérite et à l'esprit d'entreprise du citoyen dont on admirait l'oeuvre, Lord Gosford porta la santé de M. Lachapelle.

«Ce sentiment fut reçu avec acclamation et bu avec enthousiasme et tout l'honneur qu'il méritait. Aussitôt que les applaudissements eurent cessé, M. Lachapelle se leva et exprima sa reconnaissance et ses remerciements dans un discours auquel de longues acclamations firent écho.

«Lord Gosford et sa suite qui avait assisté à la cérémonie se retirèrent alors. La fête fut alors continuée jusqu'à une heure avancée.

«La santé de M. l'Orateur de la Chambre d'assemblée ayant été donnée, elle fut dûment honorée. M. Papineau qui était présent avec plusieurs autres membres de la Chambre d'assemblée offrit des remerciements tant en son nom qu'en celui de ses collègues.

«Après plusieurs autres santés et celle de M. D.-B. Viger en particulier, les convives se retirèrent tout à fait satisfaits de la belle fête à laquelle ils venaient d'assister.

«Nous sommes flattés d'avoir, nous aussi, occasion de répéter le tribut d'éloge qui est dû à un citoyen qui a été l'arti-

san de sa fortune, qui s'est engagé dans une vaste entreprise, problématique jusqu'au moment où son génie puissant eut fait disparaître les doutes; qui a risqué plus de huit mille louis dans des travaux aujourd'hui achevés avec élégance et solidité et offrant un sûr passage au voyageur sur une des routes les plus fréquentées, le principal débouché de la partie ouest et nord de l'île de Montréal.

«Nous n'avons plus qu'un vœu à ajouter, c'est que M. Lachapelle recueille amplement les fruits de ses longs travaux et de ses déboursés et soit dédommagé du trouble, de l'anxiété et des traverses qu'il a dû éprouver dans l'exécution d'une entreprise incertaine, mais aujourd'hui terminée avec succès. Cette entreprise durera sans doute longtemps, mais le nom de son digne auteur est permanentement inscrit au nombre des hommes dont la mémoire est chère au pays».

Dans son compte rendu de la fête, l'*Ami du Peuple*, organe anti-patriote notoire, s'est bien gardé de souligner la présence de l'Orateur de l'Assemblée, Louis-Joseph Papineau. *La Minerve* a corrigé cette indélicatesse.

Le délire d'un curé-historien

Tout aussi anti-patriote que l'*Ami du Peuple*, le curé Jacques Paquin, de Saint-Eustache, raconte lui aussi dans ses *Mémoires* la fête du Pont: quelques paragraphes grandiloquents et euphoriques, dans une langue étonnante... En voici le texte, à chacun de l'apprécier...

«...Quoiqu'il en soit des torts des gouvernants et des administrés de l'époque que nous parcourions en 1836, la plus grande amélioration qui se présente parmi celles que nous avons annoncées est sans contredit le pont que Mr La Chapelle de la Côte des Neiges, bâti sur la Rivière sur le rapide de la Rivière-des-Prairies à l'endroit nommé l'Abord-à-Plouffe. En cet endroit le plus étroit de cette rivière il y a une largeur de traverse de pas moins de quatre arpents. La profondeur du lit de cette rivière est de 25 brasses d'eau le printemps et dans les plus basses eaux il n'a pas moins de 14 à 20 brasses, cette hauteur considérable de l'eau avec la rapidité des

courants amoncelés par le rétrécissement des rives qui, après avoir été très éloignées un peu plus haut que le pont, se rapprochent tout à coup en cet endroit, rend la pose des caisses très coûteuse et très difficile.

«Eh! bien, Mr La Chapelle a vaincu ces obstacles; la grandeur, la hauteur, la solidité des caisses, la hardiesse des arches de son pont et les courants qui viennent se briser en écumant sur les échappes frappent les regards d'étonnement et d'admiration. Mr La Chapelle a employé 50 000 piés carrés de bois de chêne de pruche, d'épinette, etc. Les caisses et les pilotis ainsi que les chemins des pourtours lui ont dépensé trois mille toises de pierre brute et vingt trois tonneaux de fer. Ce pont coûte £ 8 000.

«La bénédiction de ce bel et patriotique ouvrage se fit avec pompe le 21 juillet 1836 en présence d'une multitude de spectateurs si considérable et si (...) que ce pont tout immense et solide qu'il fut ne pouvait la contenir elle se déploya sur la rive sud auprès du prêtre qui faisait cette bénédiction à l'extrémité du pont de ce côté. Le Lord Gosford Gouverneur en chef, les commissaires Grey et Gipps dont nous avons parlé, plusieurs membres du clergé et des citoyens de marque y étaient présents.

«Mr Quiblier, Grand vicaire et Supérieur du Séminaire de Montréal, y prononça un discours d'occasion après lequel il fit la bénédiction de ce magnifique ouvrage. Cent gentilshommes se réunirent après cette cérémonie à un somptueux banquet qui eut lieu sur le pont même sur l'emprise de surplus d'Amphitrite, des hérèides, des tritons dont les humides demeures laissaient échapper une brise fraîche et agréable au milieu du calorique du gala. Pendant le dîner on porta plusieurs santés dont la première fut de droit à Mr Pélissier La Chapelle et les autres aux autorités civiles et ecclésiastiques de la Province.

«Mr Lachapelle seul artisan de sa fortune colossale a su avec une faible éducation qu'il a acquise aussi seul et sans presque de secours étrangers, se donner un nom recommandable dans l'histoire de son pays et laisser à sa famille de riches et précieux souvenirs. Cet honnête canadien est aussi mortel et religieux que hardi et heureux entrepreneur».

On aura sans doute remarqué avec un certain sourire le style superfétatoire du curé Paquin et son esprit de dévoué thuriféraire. Heureusement, un incendie providentiel aura éloigné de nous la publication de la totalité de ses *Mémoires*.

Mais où était donc l'évêque de Montréal au moment de cette inauguration? L'absence de Mgr Jean-Jacques Lartigue s'expliquerait-elle par la profonde incompréhension existant alors entre lui et les Messieurs du Séminaire? Pourtant, l'évêque de Montréal appartenait lui-même à cette influente et précieuse compagnie des Messieurs de Saint-Sulpice.

Bien au-delà des hommes et de leurs querelles et au-delà du fait qu'on ne parle presque plus jamais de l'Abord-à-Plouffe ou de Cartierville, le pont Lachapelle est toujours là, avec tous les souvenirs qui lui sont rattachés. ■

De l'histoire au Septentrion

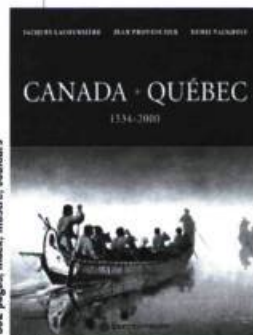


196 pages, illustré, 15,95 \$

Jacques Lacoursière Une histoire du Québec

Cet ouvrage s'avère être un véritable tour de force, car Jacques Lacoursière « réussit à retracer l'évolution de la société québécoise en intégrant dans son texte les grands événements politiques, la vie quotidienne, les débats d'idées et l'opposition entre les éléments conservateurs et progressistes qui ont forgé le destin du Québec. »

D'un seul souffle, dans un texte court, clair et précis, Jacques Lacoursière va à l'essentiel.



582 pages, index, illustré, couleurs

Jacques Lacoursière, Jean Provencher, Denis Vaugeois Canada • Québec 1534-2000

« Admirable synthèse historique, ce Canada-Québec du trio Lacoursière-Provencher-Vaugeois est un trésor absolument indispensable à toute bibliothèque québécoise, publique ou personnelle. »

Louis-Cornellier, *Le Devoir*

39,95 \$ (Éd. régulière),
49,95 \$ (Éd. reliée)

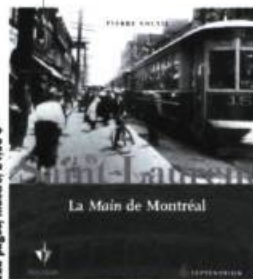


264 pages, illustré, 27,95 \$

Raymond Ouimet • Nicole Mauger Catherine de Baillon

Enquête sur une fille du roi

Certaines filles du roi sont entourées de mystère et Catherine de Baillon est du nombre. En 1943, le généalogiste Archange Godbout mettait en évidence le lien du sang reliant à la noblesse cette femme hors du commun. Partis à la recherche de Catherine de Baillon, les auteurs ont rencontré une guide, Catherine Marie Miville, sa fille ainée, qui a elle aussi recherché les traces de sa mère, il y a trois siècles.



112 pages, illustré, 24,95 \$

Pierre Anctil Saint-Laurent La Main de Montréal

À travers le vaste et profond brassage d'idées dont le boulevard Saint-Laurent a été porteur tout au long de son histoire se profile le passage de Montréal et du Québec tout entier à la modernité. La *Main* a aussi été un formidable réservoir de talents artistiques et un terrain d'expérimentation incomparable pour de nouvelles formes d'expression.

SEPTENTRION

www.septentrion.qc.ca